

— As-tu un joli cheval ? dit-il tout à coup à son frère.
 — Un joli cheval ?
 — Oui, je veux dire un cheval fringant, un cheval des dimanches, si tu l'aimes mieux.
 — Ma foi, non, je n'en ai pas de cette espèce, je ne suis pas fort sur la promenade, vois-tu ?
 — Tu dois savoir, dans tous les cas, où il y en a de jolis dans la paroisse.
 — Pour ça, oui ; il y a un nommé Francœur dans la côte d'Emmanuel, qui en a un beau et un fameux, mais il est hors de prix.
 — Combien en demande-t-il ?
 — Oh ! il en demande un prix fou ; il a déjà refusé deux cents piastres et il ne veut pas en démoder à moins de trois cents.
 — Pourrait-on aller le voir ?
 — Quand tu voudras, c'est à cinq ou six milles d'ici à peine.
 Le lendemain, un superbe cheval bai entrain dans l'écurie du père Giroux, conduit par Francœur lui-même qui s'en retournait lesté de \$275 en or ; ce qui fit ouvrir de grands yeux à Moïse et à son père.
 Francœur ne manqua pas de publier partout que Léon avait deux grandes valises remplies d'or, qu'il les avait vues, lui, de ses propres yeux vus, tout ce qui s'appelle vues.
 La considération en monta d'autant autour de sa personne et de son nom. Les mères à filles l'agaçaient, les jeunes filles, elles, lui pliaient leur plus belle révérence, le lardaient de leurs regards, le bouchonnaient de leurs sourires. Les chapeaux ne tenaient plus sur les têtes des hommes, d'aussi loin qu'ils le voyaient venir. Le vent de la fortune se fait surtout sentir sur les chapeaux.
 Le nom de Léon Giroux était donc sur toutes les lèvres, sur la lèvre rose de la beauté, comme sur celle qui tortillait la chique, tout le monde parlait de sa fortune, tout le monde, hormis son père, pauvre père ! Les curieux le tiraillaient de questions, le tournaient en tous sens, mais rien n'en sortait et pour cause, car il ne savait rien. Non moins désireux que d'autres de trouver un nom, à cette fortune mystérieuse, de l'appeler d'un chiffre, il se montrait plus circonspect. Avait-il fait un rêve et craignait-il de le voir s'évanouir à sa première question ? c'est ce que je ne saurais dire.
 Il résista longtemps, mais enfin, un jour que Léon parlait de grands projets, de nouvelles acquisitions, sa curiosité fit explosion.
 — Mais dis-donc, Léon, tu parles toujours d'achats, de spéculations de toutes sortes ; as-tu rapporté des millions de Californie ?
 Léon eut un bon et franc rire, un rire qui voulait dire, « A votre tour, papa, je vous tiens. »
 — Des millions, non, répondit-il, après l'expansion de sa gaieté ; quelques centaines, quelques milliers de piastres ? peut-être. Au reste, ce n'est pas difficile à voir, si cela vous fait plaisir ?
 — Si ça me fait plaisir, sacrebleu ! il va sans dire, que ça me fait plaisir.
 Léon se dirigea vers sa chambre, suivi de son père. Il ouvrit la petite valise trouvée si lourde à son arrivée. Deux ou trois chemises proprement pliées, apparaissaient d'abord. Léon les écartant un peu, retira avec précaution une boîte oblongue, soigneusement fermée, d'environ dix-huit pouces de longueur sur huit de largeur. Il l'ouvrit avec une lente précaution. Il paraissait curieux et inquiet à la fois, son père suivait ses mouvements avec une anxiété fébrile. Il allait voir de l'or, un monceau d'or peut-être.
 Écartant quelques morceaux d'étoffe qui recouvraient la boîte, Léon y enfonça la main et en sortit un bocal de verre couvert de poussière et rempli d'un liquide incolore. Un bon sourire s'épanouit sur ses lèvres à la vue de cet objet, et se tournant vers son père, qui avait l'air tout mystifié, il le fit échapper de nouveau ce rire à plein cœur qui lui est habituel.
 Il passait en même temps son mouchoir sur le bocal, pour en détacher la poussière ; puis le jugeant suffisamment nettoyé, il le passait aux mains du père Giroux en lui disant : « Connaissez-vous cela, papa ? »
 Le père s'approcha de la fenêtre et se mit à examiner avec attention le contenu du vase.
 « Mais sacrebleu ! Léon, s'écria-t-il, après une courte inspection, si je ne me trompe, ce sont des grenouilles qui ont des queues. »
 A cette exclamation de surprise, Léon ne put que répondre, d'abord, comme toujours, par son éclat de rire homérique.
 — Eh oui ! papa, c'est bien cela, des grenouilles avec des queues, et il riait plus fort encore de l'ébahissement du vieillard.
 Il reprit bientôt toutefois et sur un ton demi-sérieux, semitendre, qui touche au rire, qui touche aussi aux larmes, évoquant un souvenir d'autrefois du fond du bonheur d'aujourd'hui.
 — Vous souvient-il papa, qu'avant mon départ pour la Californie, vous m'avez dit en me tirant mon horoscope. « Tiens, toi, Léon, adienne que voudra, tu ne feras d'argent que quand les grenouilles auront des queues. »
 — J'ai pu te le dire, mais franchement, je ne m'en rappelle pas.
 — Eh bien ! moi, papa, je m'en suis toujours rappelé, et si bien, que lorsque je me suis trouvé en Californie et que j'y ai rencontré ces petits animaux, ressemblant, de fait, à des grenouilles ayant des queues, je me suis dit que ça devait être là le pays où je pourrais faire fortune, et je ne me suis pas tout à fait trompé comme vous pouvez voir. Léon enlevait en même temps les chemises qui cachaient le fond de sa valise et découvrait aux yeux éblouis du vieillard une cinquantaine de rouleaux d'or qui pouvaient représenter plusieurs milliers de louis.
 — Maintenant, ajouta-t-il, me pardonneriez-vous cette petite vengeance ?
 — Si je te la pardonne ? eh sacrebleu ! cette vengeance-là me fait autant de plaisir qu'à toi.
 — Et vous me permettez d'en raconter l'histoire à mes amis.
 — Eh ! sans doute, j'en serai fier même, cela prouve que tu as autant d'esprit que de courage et d'industrie.
 Le fonds de ce petit proverbe est vrai. M. Léon Giroux me l'a raconté lui-même et le raconte du reste à qui veut l'entendre. Il n'y a encore que deux ou trois ans, il conservait dans le même bocal, deux de ces prétendues grenouilles ; c'est tout ce qui lui en restait de six ou sept qu'il avait rapportées de Californie. Il doit les avoir encore.
 J'ai ajouté des enjolivements au narré principal mais encore une fois, le fonds est le même. Quiconque en douterait n'aurait qu'à se rendre au Côteau du Lac et à se donner le plaisir d'aller saluer M. Giroux. Il habite un gentil petit cottage au pied des rapides bouillonnants du Côteau. Madame Giroux est aussi charmante que belle. Il y a de bon quarts d'heure à passer là.
 Nous avons dans nos locutions vulgaires, nombre de ces proverbes qui font se dresser l'impossible devant vous, comme,

« quand les poules auront des dents, et d'autres aussi usuels, mais un peu moins délicats. Faudra-t-il en retrancher, après le récit que je viens de faire, le vieux proverbe de tout temps accepté comme irrécusable quand les grenouilles auront des queues. »

Non ! Qu'il se conserve et qu'il vive.
 Car ces grenouilles ayant des queues, rapportées par M. Giroux ne sont pas des grenouilles, mais des salamandres.

La salamandre est un reptile batracien de la famille des urodiles qui se rapproche plutôt du lézard que de la grenouille. avec laquelle elle a cependant une grande ressemblance par la tête. Elle a des doigts non palmés, dépourvus de griffes, une rangée de dents à la mâchoire et deux autres plus petites fixées au palais. Elle vit généralement d'insectes, elle se cache dans des trous humides, au pied des murs, dans les caves, dans des souches pourries. On lui reconnaît peu d'intelligence et presque nul instinct. C'est à la nuit tombante qu'on la voit sortir de son gîte, en quête de larves ou d'insectes endormis. Marchant toujours devant soi, si elle rencontre un obstacle, elle donne contre, un précepte, elle se jette dedans.

Les poètes l'ont entourée d'une grande renommée, et après les poètes, les naturalistes jusqu'à Maupertuis ont aussi rendu hommage à la vertu qu'on lui attribuait d'être invulnérable aux atteintes du feu. Maupertuis, prouva le premier, par l'expérience que la salamandre n'échappait pas à l'action terrible de cet élément. Jetée sur un brasier, on la voit se couvrir d'un enduit visqueux de couleur jaunâtre que secrètent un certain nombre de tubercules placés longitudinalement sur les côtés, un instant, elle reste immobile, mais une seconde après, elle se tord dans les tortures de l'agonie et reste là sans mouvement. Une des raisons qui ont pu faire croire que le feu n'avait aucun effet sur elle, c'est qu'on l'a vu souvent après des incendies se traîner sur les ruines encore fumentes. Caché dans quelque trou humide, à une certaine profondeur, elle avait pu se soustraire à la destruction, mais l'imagination du peuple non plus que celle des poètes ne tenaient compte de cette explication toute naturelle de sa survivance. Elle vécut ainsi longtemps, entourée d'un certain respect. On lui attribuait un je ne sais quoi de divin. François Ier avait pris pour emblème une salamandre avec cette devise : « J'y vis et je l'éteins. » La corruption des mœurs de ces temps-là ne pouvait être plus impudemment affichée.

Dans une des Chambres de Fontainebleau, le même prince fit graver ces deux vers.

« Ursus atrox, aquila levis et tortilis anguis
 Cesserent flammæ, jam salamandra tuæ. »

« L'ours cruel, les aigles légers, et le serpent aux replis tortueux, ont cédé à tes flammes, ô salamandre. »

Cependant en dépit de la science et de l'expérience, le préjugé a survécu chez le peuple, et la salamandre reste pour beaucoup douée de la propriété d'être incombustible.

C'est ainsi que des sociétés d'assurance la prennent aujourd'hui pour emblème à côté du Phénix qui s'échappe plein de vie d'un brasier ou flammes.

On appelle salamandre, en botanique, l'amiante flexible, végétal qui croît sur les métaux, et qui résiste et blanchit au feu. On a dit et écrit que la salamandre est très commune dans l'Amérique septentrionale. Je ne sais pas toutefois qu'elle se rencontre en Canada. Tout ce que j'en voudrais, c'est que l'on dise partout une salamandre, au lieu d'une safe, mot anglais qui traduit coffre de sûreté.

A. N. MONTPETIT.

(FIN.)

LE MEURTRE.—PAPAVOINE (1825.)

Suite.

D. Vous aviez déclaré dans vos interrogatoires que vous aviez eu le projet d'assassiner à l'Opéra Mme la Dauphine, et vous êtes allé un soir à l'Opéra, il y a un témoin qui en dépose. Vous avez dit que vous aviez assassiné les enfants Gerbod, à cause de la couleur de leurs vêtements, semblable à celle d'une voiture que vous aviez vue à l'entrée du château, et qui vous avait fait naître l'idée que c'étaient les enfants de France qui se promenaient dans le parc. Interrogé par moi, ces jours derniers, vous avez rétracté ces déclarations dont la fausseté était palpable, puisque, avez-vous dit, Mme la Dauphine ne va jamais à l'Opéra ; qu'aucun prince ni princesse ne se montreraient au spectacle pendant que la cour est en deuil... Vous avez dit, enfin, que l'idée de faire des mensonges vous était venue après avoir entendu un officier portant des aiguillettes en or, dire que les enfants de France étaient assassinés. Vous renoncez désormais à ce système. Depuis votre détention, vous avez écrit à votre mère des lettres où vous parlez de vos affaires d'une manière très-lucide et très-raisonnable ; ces lettres ne sont pas d'un homme atteint de folie.

R. Il n'y a pas d'effet sans cause. Quel intérêt aurais-je eu à poignarder de malheureux enfants, dont je voudrais pouvoir racheter l'existence au prix de la mienne ? Quant aux enfants de la France, je n'ai pu songer un instant à attenter à leurs jours. Je lis habituellement les journaux ; je n'ignore pas que la promenade de Mgr. le duc de Bordeaux et de MADAMOISELLE, est du côté du bois de Boulogne, et non pas du côté du bois de Vincennes.

D. Vous aviez dit aussi dans vos déclarations que vous aviez été frappé de la ressemblance d'un des enfants Gerbod avec feu Mgr. le duc de Berry.—R. Je ne savais ce que je disais. Ignorez comment ce malheur est arrivé.

D. N'est-ce pas pour faire croire que vous étiez fou le 10 octobre, que, le 17 novembre, étant à la Force, vous avez frappé le jeune Labiey d'un coup de couteau.—R. Je ne sais encore comment cela s'est fait, j'étais troublé par des souffrances, par des insomnies continuelles. J'ai appris avec joie que les blessures de ce jeune homme n'avaient eu aucune suite.

D. Comment se fait-il que ces accès de fureur soient passagers et suivis d'un long calme ?—R. C'est aux médecins à vous l'expliquer. La folie n'est pas uniforme.

D. Vous avez discuté, avec le juge d'instruction, en criminaliste consommé ; vous êtes allé jusqu'à citer, d'après les causes célèbres, des méprises funestes ou une ressemblance à quelquefois entraînés les témoins et, après eux, des juges. (Affaire Lesurques : Voyez les précédentes livraisons de cet ouvrage.) Vos réponses étaient parfaitement claires, très-plausibles, et vous vous êtes enfin, j'ose le dire, montré comme un homme d'un esprit supérieur. Dans le système de l'accusation, la folie dont vous arguez aujourd'hui serait simulée, et n'aurait d'autre objet que de cacher un important secret. Ce secret, la justice a fait jusqu'ici de vains efforts pour le découvrir ; mais les jurés apprécieront le motif de votre action.

R. C'est à un médecin à expliquer cela. Je ne prétends pas être continuellement fou.

Le président donne ici lecture d'un précédent interrogatoire dans lequel Papavoine a expliqué comment il lui était venu à l'idée de dire qu'il avait voulu frapper les enfants de France. Un officier, porteur d'aiguillettes (c'était, à ce qu'il paraît, un simple gendarme), aurait dit pendant qu'on conduisait Papavoine dans les rues de Vincennes : « Tenez, voilà celui qui a voulu assassiner les enfants de France. » Ces paroles, recueillies par l'accusé, avaient fait naître en lui l'idée de déclarer que tel avait été son projet.

Le président : Vous prétendez avoir été conduit à l'acte du 10 octobre par suite des effets d'une fièvre chaude, d'une espèce d'aliénation mentale ; mais votre conduite depuis votre départ de Beauvais annonce que vous jouissiez de toute votre raison. Les lettres que vous avez écrites à votre mère sont pleines de sens ; ainsi ce n'est pas la démence qui a conduit votre bras.

Papavoine : Quel motif pouvais-je avoir de tuer ces enfants ? Je n'y avais aucun intérêt.

Le président : C'est votre secret. Jusqu'ici on n'a pu rien découvrir sur ce point... Cependant, en examinant ce qui s'est passé avant et après l'assassinat, il faut que l'accès de folie vous ait pris en voyant les enfants, et vous ait quitté après les avoir frappés. Aussitôt après l'assassinat, on vous a mis en présence de la mère, qui s'est écriée : « Voilà le meurtrier de mes enfants. » Et vous avez dit que vous ne la connaissiez pas. On vous a mis en présence des cadavres des enfants, et vous avez déclaré les méconnaître. Toutes vos réponses étaient pleines de sens.

Papavoine : Ce crime était si loin de ma pensée, que j'ai cru vraiment ne l'avoir pas commis. D'ailleurs, j'ai une famille, et je pensais à ne pas la déshonorer en avouant ce crime.

Le président : Pendant une semaine, vous avez nié être l'auteur du double meurtre commis à Vincennes ; vous avez dit qu'on se méprenait, et vous l'avez soutenu avec beaucoup d'esprit ; et ce n'est que lorsqu'on vous a averti que la mère des enfants et beaucoup de personnes vous reconnaissaient, que vous avez dit que vous vouliez frapper les enfants de France. Expliquez toutes ces circonstances à MM. les jurés. Leur ensemble prouve que vous n'êtes pas fou.

Papavoine : Je suis rempli de terreur, de craintes, mais je n'ai jamais senti le besoin de verser du sang. Je n'ai point agi raisonnablement.

Le président : Quand vous avez dit que vous vouliez frapper les enfants de France, vous avez entouré cette déclaration de tant de circonstances, les unes vraies, les autres probables, qu'il est impossible que vous n'avez pas eu l'usage de votre raison pour les inventer. Vous avez dit, par exemple, que l'un des enfants que vous avez tués ressemblait à l'un des enfants de France. Vous vous défendez très-bien maintenant, et vous jouissiez de toute votre raison.

Papavoine : Je ne prétends pas toujours être fou.

Le président : Pourquoi, le 27 novembre dernier, avez-vous frappé un prisonnier, le jeune Labiey ?

Papavoine : Je l'ai frappé dans un accès de frénésie.

D'autres témoins sont entendus. La plupart, tout en signalant chez Papavoine les marques habituelles d'un tempérament morose et mélancolique, font l'éloge de son sens droit, de sa probité. Pour le plus grand nombre, c'est un honnête homme, plein d'humanité ; il aimait à caresser les enfants.

La malheureuse mère est introduite. Nous n'entreprendrons pas de décrire l'effet que sa présence a produit sur les spectateurs. Sa mise est simple ; elle est coiffée d'une capote noire que sa main bienveillante sans doute a enfoncée sur ses yeux pour que la présence de l'homme qui l'a privée de ses enfants ne frappe pas d'abord son regard. On la fait asseoir sur une chaise devant la cour. Elle prête serment et répond d'une voix faible et mal articulée aux interpellations de forme. Elle se nomme Henriette-Charlotte Hérin, âgée de vingt-cinq ans, ouvrière en dentelles, rue de Verneuil, 58.

Le président : Reconnaissez-vous l'accusé ?

La demoiselle Hérin lève les yeux, les détourne avec horreur et s'écrie :—C'est bien lui !

Le président : Remettez-vous, Madame, et parlez plus haut, s'il est possible. Rendez compte des faits qui sont à votre connaissance.

La demoiselle Hérin. Je suis allée le dimanche à Vincennes, j'étais avec mes deux enfants... Ah !

Le cri aigu que poussa la pauvre mère lui a été arraché par la vue des vêtements des victimes. Elle tombe à la renverse et se débat sous l'étreinte d'une crise nerveuse. Des cris de douleur répondent à ses cris dans l'auditoire ; plusieurs dames se trouvent mal. Toute l'assistance est saisie d'une émotion dont la cour et MM. les jurés ont peine à se défendre. Des huissiers emportent la demoiselle Hérin. Papavoine a détourné les yeux pour ne point contempler la malheureuse mère. Mais son œil est sec, sa figure immobile. Il est évident que cette scène lui est pénible, mais n'excite dans son cœur qu'un regret et non un remords.

Quelques instants après, la demoiselle Hérin est ramenée. On la fait placer dans un fauteuil, le dos tourné à l'accusé et tout près de M. le président. Ce magistrat répète aux jurés toutes les dépositions dont il leur aurait été impossible de recueillir un seul mot, à cause de l'agitation du témoin et de la faiblesse de sa voix, étouffée à chaque instant par les sanglots et par les larmes.

— Le dimanche, 10 octobre, dit le témoin, je suis allée prendre à Vincennes mes enfants qui y étaient en pension ; je les conduisis à la promenade. En passant du côté de la demi-lune, avant d'entrer dans l'allée des Minimes, j'aperçus sous un arbre une femme ; j'ai appris depuis qu'elle se nommait la demoiselle Malservait, cette dame était habillée de rose ; elle s'adressa aux enfants, et en même temps me fit quelques questions. Elle me demanda s'ils étaient jumaux, et s'il y avait beaucoup d'intimité entre eux ; elle proposa même au plus jeune de l'emmener ; il s'y refusa et, comme elle insistait, l'aîné s'y opposa. Cette demoiselle en rit beaucoup. Je me mis à jouer avec un des enfants. En me retournant, j'aperçus un homme dont la figure me frappa ; il était vêtu d'une redingote bleue, boutonnée jusqu'en haut ; il avait un crêpe à son chapeau et une cravate noire. Je pensai que c'était un officier de la garnison qui attendait la dame avec qui je venais de causer. Sans avoir de pressentiment fâcheux, je fus cependant frappée de cette rencontre. Je continuai ma promenade du côté de l'allée des Minimes. Après avoir quitté la dame en robe rose, je vis l'homme habillé de bleu causer avec elle ; cela me confirma dans l'idée qu'ils se connaissaient. Je me dirigeai du côté du bal, et partageai à mes enfants le déjeuner que je leur avais apporté. Je revis tout d'un coup le même homme ; il était extrêmement pâle, et sa pâleur m'inspira une terreur extrême. Il me dit d'une voix terrible qui me glaça.